

# Déclaration locale de l'UE sur l'indépendance de la justice au Burundi

*La Délégation de l'Union européenne au Burundi délivre cette déclaration en accord avec les Chefs de mission européens au Burundi*

*A Bujumbura, le 13 février 2012*

L'Union européenne suit de près le traitement judiciaire de plusieurs cas emblématiques au Burundi. Elle soutient qu'une justice indépendante et efficace constitue un élément crucial dans la réconciliation et le développement harmonieux de la société burundaise.

Le massacre de **Gatumba** du 18/09/2011, qui a fait 39 morts et une vingtaine de blessés, a profondément choqué l'opinion tant nationale qu'internationale. L'UE salue les dispositions initiales prises par la justice burundaise afin qu'un large public puisse suivre les audiences. Elle constate néanmoins les vices de procédure observés durant les audiences publiques ainsi que le refus de faire comparaître toutes les personnes mentionnées durant les audiences.

L'UE apprécie la rapidité avec laquelle la Police nationale du Burundi ainsi que le Tribunal de Grande Instance de Ngozi ont réagi afin de trouver et juger les assassins des deux ressortissants européens à **Kiremba**. Elle voudrait néanmoins souligner la nécessité qu'une enquête complète soit effectuée sur les circonstances de ce double assassinat. Il s'avère en effet que les victimes avaient par le passé déjà été menacées et agressées et que d'autres personnes pourraient éventuellement être impliquées dans ces crimes.

L'assassinat d'Ernest **Manirumva**, il y a 2 ans et 10 mois, n'a toujours pas été élucidé, et il ne semble pas que la justice ait tenu compte jusqu'à présent de plusieurs recommandations, entre autres celles de la 3<sup>ème</sup> commission d'enquête.

L'UE réaffirme l'importance que la justice burundaise mette tout en œuvre pour que des enquêtes approfondies soient menées en respectant le Code de procédure pénale, afin d'élucider le plus vite possible ces crimes odieux. Afin de soutenir l'indépendance de la justice, tous ceux nommés dans les procédures judiciaires devraient être auditionnés sans distinction.

Ce souhait est en parfaite cohérence avec le message des vœux de nouvel an de Son Excellence le Président Nkurunziza, délivré au corps diplomatique et consulaire le 21 janvier 2012 à Gitega, et dans lequel le Président a encouragé les magistrats à continuer « à traiter en urgence et avec diligence les dossiers de cas de criminalité », en rappelant l'exigence « d'une justice indépendante et rassurante ».

## **Transmis copie pour information à:**

Chef de cabinet civil du Président de la République  
Ministre de la Justice

**Ministère des Relations Extérieures  
et de la Coopération Internationale**

**à BUJUMBURA**